

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique

Références : E.L..

N° 700 - 2025

Objet : **PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – BOULEVARD DE L'EUROPE (SECTION COMPRISE ENTRE LA RUE DE LA MINOTERIE ET LA RUE MOLIERE) - DU 20 DECEMBRE 2025 AU 31 JANVIER 2026.**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°633-2025 en date du 13 novembre 2025 autorisant la réalisation de travaux d'aménagement de voirie, boulevard de l'Europe (section comprise entre la rue de la Minoterie et la rue Molière) ;

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 19 décembre 2025 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté initial n°633-2025 en date du 13 novembre 2025 sont prorogées jusqu'au 31 janvier 2026.



À Couëron, le

Carole Grelaud
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 16/12/2025 au 16/01/2026